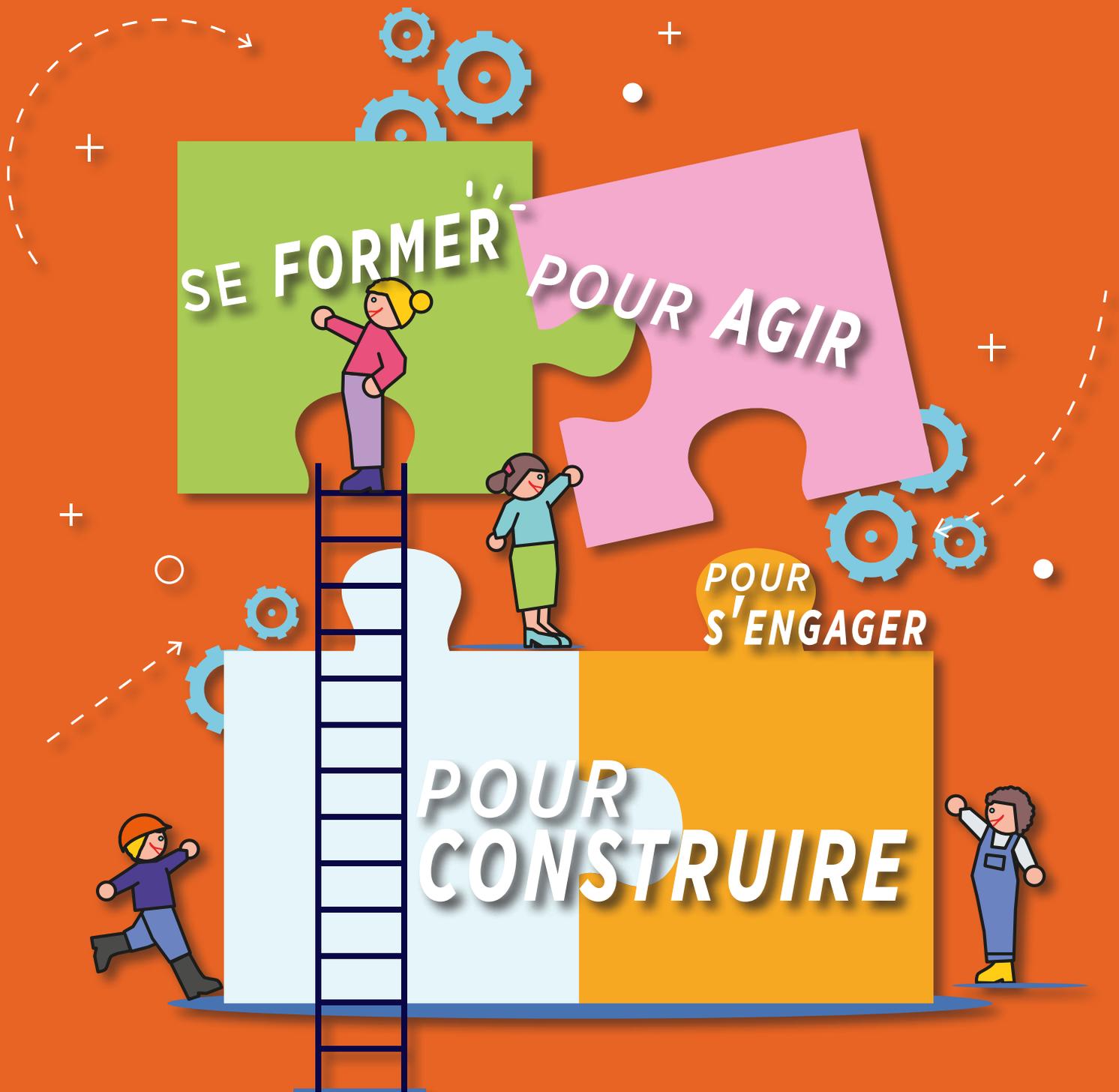




GRAND EST

FORMATIONS SYNDICALES 2019



Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



partenariat@macif.fr

Essentiel pour moi

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.



GRAND EST

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**Union Régionale
Interprofessionnelle
CFDT Grand Est
Secteur formation**

15 Boulevard Charles V
54000 Nancy

☎ 03 83 39 45 00

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

Imprimerie :

IBS Schiltigheim

Directeur de publication :

Dominique TOUSSAINT

GRANDEST.CFDT.FR



ÉDITO

Vous allez feuilleter le premier catalogue de formation syndicale de l'URI Grand Est.

Si la création de l'Union remonte à plus d'une année, l'année 2019 sera la première lors de laquelle, nous pouvons proposer des formations pour répondre aux besoins des militants qui agissent au nom de la CFDT sur l'ensemble du territoire Grand Est.

Afin de permettre l'accès au plus grand nombre, le bureau régional a choisi de proposer une formation syndicale gratuite pour les militants et pour les syndicats. Pour mettre en œuvre un plan de formation ambitieux, cette gratuité nous a obligé d'étudier de près les thèmes prioritaires à retenir et à proposer dans la proximité tel que voté lors du Congrès de Reims.

2019, sera aussi l'année de la mise en place des CSE dans les entreprises du secteur privé. Les militants selon le moment du changement d'instance pourront se former en amont à la négociation des accords de la nouvelle instance ou en aval au mandat.

La formation syndicale est une priorité pour l'URI GE, c'est la raison pour laquelle le bureau régional a fait le choix d'y mettre des moyens importants. La CFDT est la première organisation syndicale, cette place nous oblige vis-à-vis de nos militants en leur donnant les outils pour mener à bien les mandats ou responsabilités qui leurs ont été confiés par la CFDT ou les salariés de leur entreprise.

Au-delà de la question des mandats, par la formation nous voulons également sensibiliser et aider les militants à porter nos valeurs, notre type de syndicalisme, agir pour le développement de la CFDT. Des militants à l'aise dans leur mandat ou responsabilité sauront mieux expliquer nos positions, accompagner les salariés et leur proposer de nous rejoindre.

2019 sera aussi l'année des élections européennes, comme le disais, notre ami François Chérèque, lors d'un meeting « l'Europe n'est pas le problème, mais la solution ». La CFDT, avec la Confédération Européenne des syndicats, agit pour plus d'Europe sociale. L'issue du scrutin de mai est fondamentale pour faire progresser cette Europe sociale.

La formation prévue en partenariat avec l'Institut du Travail de Strasbourg, en mars, doit nous aider à mieux comprendre l'Europe pour participer activement aux débats qui auront lieu lors de la future campagne.

Être CFDT, c'est aussi agir pour l'émancipation et la solidarité, des sessions de 2 jours auront lieu en partenariat avec l'Institut Régional du travail (IRT) de Nancy pour éclairer nos militants sur la mise en œuvre pratique de ces valeurs pour contrer les peurs diverses qui sont le terreau d'élans populistes que nous ne pouvons que condamner.

Cette offre peut être amenée à évoluer avec de nouvelles dates, voire de nouveaux thèmes, nous en aviserons les syndicats au fil de l'année.

*Sabine Gies
Secrétaire Générale Adjointe en charge de la formation syndicale*



DÉCOUVERTE DE LA CFDT

2
JOURS

Adhérent à la CFDT : découvrez son action, son organisation, son histoire et les valeurs qu'elle porte.

OBJECTIFS

S'approprier les orientations et les projets de la CFDT à travers ses valeurs, ses revendications, son fonctionnement et la force de son réseau

PROGRAMME

- _ Les grandes périodes de l'histoire de la CFDT
- _ Les valeurs développées par la CFDT
- _ Les priorités revendicatives de la CFDT
- _ Le fonctionnement démocratique de la CFDT, ses structures et leurs articulations
- _ Le rôle des Instances Représentatives du Personnel
- _ Les mandats donnés par la CFDT
- _ La boîte à outils de l'adhérent CFDT

POUR QUI ?

Adhérents des secteurs public et privé



ADHÉRENT CFDT, BIENTÔT EN RETRAITE

2

JOURS

Le passage à la retraite est un moment important de la vie des salariés et des agents. Avec la CFDT, vous pouvez rester adhérent ou militant, le devenir et participer ainsi à la construction des actions revendicatives.

OBJECTIFS

- _ Repérer les différentes étapes pour bien préparer sa retraite
- _ Rester adhérent CFDT pour continuer à défendre ses droits
- _ Découvrir le fonctionnement de la CFDT retraités et les possibilités d'implication citoyenne

PROGRAMME

- _ Les représentations liées à la retraite
- _ Les étapes pour préparer sa retraite
- _ Les structures des retraités dans la CFDT
- _ Les revendications et les moyens au service de l'action syndicale des retraités

POUR QUI ?

Adhérents partant à la retraite dans les 2 années à venir
Responsables de syndicats
Délégués syndicaux / Responsables de section

□
10 et 11
AVRIL
Strasbourg
(67 et 68)

□
19 et 20
JUIN
Nancy
(52, 54, 55, 57 et 88)

□
14 et 15
OCTOBRE
Reims
(08, 10, 51, 52, 55)

□
23 et 24
OCTOBRE
Strasbourg
(67 et 68)



ANIMATION
CFDT Retraités

DÉLÉGUÉ SYNDICAL, RESPONSABLE DE SECTION

3
JOURS

Vous représentez la CFDT dans l'entreprise. Vous allez mener les négociations, communiquer avec les adhérents et les salariés, animer la section syndicale. Cette formation vous donnera les moyens de construire et d'assumer votre rôle de Délégué Syndical dans le cadre des valeurs de la CFDT.

OBJECTIFS

- _ Repérer les fonctions, missions et attributions du Délégué Syndical
- _ Inscrire son action dans la démarche de la CFDT

PROGRAMME

- _ La représentation syndicale dans l'entreprise
- _ L'environnement du Délégué Syndical
- _ Le cadre d'action défini par les règles de la représentativité
- _ Les 2 principales fonctions du Délégué Syndical : dans la CFDT et dans l'animation de la section syndicale

POUR QUI ?

Délégués Syndicaux / Responsables de sections syndicales du secteur privé

□	□	□
2 au 4	15 au 17	26 au 28
AVRIL	MAI	JUIN
<i>Mittelwihr</i>	<i>FJT Metz</i>	<i>Chalons</i>
<i>(57, 67, 68 et 88)</i>	<i>(54, 55, 57, 88)</i>	<i>(08, 10, 51, 52, 55)</i>

RESPONSABLE DE SECTION - SECTEUR PUBLIC

3
JOURS

Vous représentez la CFDT dans l'établissement et animez la section syndicale

OBJECTIFS

Repérer les fonctions, missions et attributions du Responsable de Section

PROGRAMME

- _ La représentation syndicale dans l'établissement
- _ Les 2 principales fonctions du Responsable de section : dans la CFDT et dans l'animation de la section syndicale

POUR QUI ?

Responsables de sections du secteur public

□	□
19 au 21	SECOND
MARS	SEMESTRE
<i>FJT Metz</i>	<i>dates et lieux en fonction</i>
	<i>des demandes</i>

L'EUROPE POUR FAIRE : QUOI ?

5
JOURS

Pour beaucoup, l'Europe serait au cœur de nos problèmes. En réalité, nous bénéficions de nombreuses avancées en droit social, concernant en particulier les questions de santé au travail.

OBJECTIFS

- _ Les éléments clés de l'histoire de la construction de la communauté européenne
- _ Le syndicalisme en Europe
- _ Le fonctionnement des instances européennes
- _ L'apport de l'Europe en droit pour les salariés

POUR QUI ?

Responsables Interpro (Bureau URI / UTI / UD)
Responsables de syndicats (Bureau / Conseil)
Délégués Syndicaux - Responsables de section

18 au 22
MARS
Strasbourg

INTERVENANT
ISST

AGIR POUR L'ÉMANCIPATION ET LA SOLIDARITÉ

2
JOURS

L'inquiétude suscitée par la mondialisation, la violence de la crise financière et la méfiance des citoyens à l'égard de la classe politique ont, entre autres, contribué à l'émergence du populisme.

OBJECTIFS

- _ Comprendre le fonctionnement de notre démocratie
- _ Identifier les éléments qui conduisent au repli sur soi
- _ Agir en acteur CFDT pour aider à l'émancipation et faire vivre la solidarité

POUR QUI ?

Responsables Interpro (Bureau URI / UTI / UD)
Responsables de syndicats (Bureau / Conseil)
Délégués Syndicaux - Responsables de section

17 et 18
SEPTEMBRE
Schiltigheim

30 et 31
OCTOBRE
Nancy

INTERVENANT
IRT

FAIRE ADHÉRER

2
JOURS

Le type de syndicalisme développé par la CFDT s'appuie sur un syndicalisme d'adhérents. Le fait de proposer l'adhésion n'est pas un acte évident pour de nombreux militants. Par cette formation, il s'agit d'assurer le développement de la section syndicale et de la CFDT dans son ensemble.

OBJECTIFS

- _ Donner les clés de compréhension des enjeux de la syndicalisation
- _ Agir individuellement et collectivement au renforcement de la CFDT

PROGRAMME

- _ L'adhésion, un acte normal, naturel
- _ Les freins à l'adhésion
- _ Les pratiques contribuant au développement
- _ La proposition d'adhésion
- _ Les droits de l'adhérent
- _ La fidélisation des adhérents

POUR QUI ?

Tous militants



PRÉPARER LES ÉLECTIONS et gagner en représentativité

2
JOURS

En mars 2017, la CFDT est devenue la 1^{ère} organisation syndicale du privé.
À l'issu du scrutin du 6 décembre 2018, la CFDT est passée 1^{ère} organisation du pays.
Que ce soit dans le privé ou le public, le résultat des élections dépend de notre capacité à agir aux sein des entreprises et des établissements. Ce temps fort démocratique s'anticipe et se prépare.

OBJECTIFS

- _ Clarifier les enjeux des élections pour la CFDT et préciser les conditions de réussite pour les gagner
- _ Valoriser les actions de la CFDT

PROGRAMME

- _ Aller à la rencontre des agents et des salariés
- _ Constituer des listes CFDT
- _ Préparer un plan de campagne

POUR QUI ?

Militants des secteurs privé et public



NÉGOCIER LA MISE EN PLACE DU CSE

1
JOUR

Les CSE doivent être mis en place dans l'ensemble des entreprises au plus tard le 31 décembre 2019.

Il ne reste que quelques mois pour négocier les accords de dialogue social et les protocoles électoraux.

OBJECTIFS

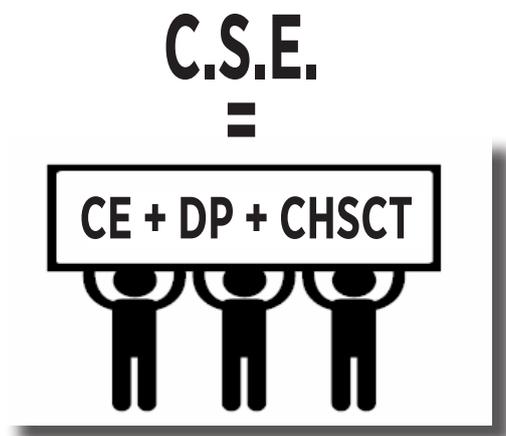
- _ S'approprier les règles concernant la structure du CSE
- _ Négocier un accord de dialogue social
- _ Négocier un protocole électoral sécurisé

PROGRAMME

- _ La mise en place du dialogue social dans l'entreprise
- _ L'organisation des élections
- _ Le développement de la CFDT en proximité avec les salariés

POUR QUI ?

Militants d'entreprises concernés par la mise en place du CSE en 2019



PRATIQUES DE NÉGOCIATION

2
JOURS

Le champ de la négociation est très large et négociateur ne s'improvise pas. Cette formation vous permettra d'acquérir des repères méthodologiques, de découvrir des techniques et d'enrichir votre pratique de négociation.

OBJECTIFS

- _ Acquérir des éléments théoriques sur la méthodologie de la négociation
- _ S'initier aux techniques de la négociation

PROGRAMME

- _ Les différents types de négociation
- _ La préparation et la conduite de négociation
- _ Le temps de la négociation
- _ Les suites de la négociation

POUR QUI ?

Militants des secteurs privé et public

□	□	□	□
19 et 20 MARS <i>Mittelwihr</i> (67, 68, 57 et 88)	24 et 25 AVRIL <i>Nancy</i> (52, 54, 55 Sud et 88)	14 et 15 MAI <i>FJT Metz</i> (54 Nord, 55 Nord et 57)	4 et 5 JUIN <i>Chalons</i> (08, 10, 51, 52 et 55 Ouest)

INFO !

2 formations complémentaires pour le secteur privé

CADRE DE LA NÉGOCIATION

1
JOUR

Dans le secteur privé, la négociation abouti en général à la signature d'accords. Il s'agit par cette journée supplémentaire de vous donner les éléments pour rédiger des accords conformes aux dispositions légales.

PROGRAMME

- _ Le contenu des accords
- _ La validité des accords
- _ Le dépôt des accords

POUR QUI ?

Délégués syndicaux et membres de la délégation de négociation ayant participé à la formation pratiques de négociation

□	□	□	□
21 MARS <i>Mittelwihr</i> (67, 68, 57 et 88)	26 AVRIL <i>Nancy</i> (52, 54, 55 Sud et 88)	16 MAI <i>FJT Metz</i> (54 Nord, 55 Nord et 57)	6 JUIN <i>Chalons</i> (08, 10, 51, 52 et 55 Ouest)

INTERVENANT

Avocats du réseau AVEC

INFORMATION CSE

1
JOUR

D'ici la fin 2019, l'ensemble des entreprises devront mettre en place le CSE (Comité Social et Économique). En partenariat avec SYNDEX, nous vous proposons cette journée pour avoir un première clé de lecture du fonctionnement de l'instance.

OBJECTIFS

Connaître les attributions du CSE

PROGRAMME

- _ S'appropriier le calendrier de sa mise en œuvre, les moyens attribués, les différences en fonction de la taille des entreprises
- _ Identifier les éléments pour un dialogue social performant en lien avec la nouvelle instance

POUR QUI ?

Élus et mandatés d'entreprise du secteur privé



19

FÉVRIER

Nancy

(54, 57 et 88)



20

FÉVRIER

Chalons

(08, 10, 51, 52, 55)



21

FÉVRIER

Mittelwihr

(67 et 68)

INTERVENANT

Syndex

CSE - DE 50 / PRÉROGATIVES DP

3
JOURS

Pour porter les réclamations individuelles et collectives des salariés, il faut les rencontrer, les écouter et recueillir leurs demandes.

OBJECTIFS

- _ Recueillir les réclamations individuelles et collectives des salariés
- _ Porter les réclamations auprès de l'employeur

PROGRAMME

- _ S'appropriier les nouvelles règles de fonctionnement du CSE moins de 50
- _ Lister les différents outils
- _ Défendre les valeurs CFDT dans l'exercice du mandat
- _ Préparer de la réunion avec l'employeur
- _ Rendre compte à la section et aux salariés

POUR QUI ?

Élus CSE entreprises - 50 salariés / Délégués du personnel / Délégués de proximité



18 au 20

JUIN

Mittelwihr

(57, 67, 68 et 88)



1 au 3

OCTOBRE

FJT Metz

(54 Nord, et 55 Nord, 57)



29 au 31

OCTOBRE

Chalons

(08, 10, 51, 52, 55 Ouest)

FORM. ÉCONOMIQUE CSE + DE 50 - NIVEAU 1

3

JOURS

Cette formation vous permettra d'acquérir les repères indispensables à l'exercice de votre mandat dans le CSE.

À compléter avec la formation initiale obligatoire SSCT.

OBJECTIFS

- _ Exercer son mandat d'élu CFDT au sein du CSE en déclinant les 4 axes d'un dialogue de qualité
- _ Être acteur du dialogue social
- _ Développer des pratiques syndicales collectives et démocratiques porteuses de l'expression des salariés

PROGRAMME

- _ L'élu CSE CFDT, un acteur reconnu du dialogue social dans son entreprise
- _ Le fonctionnement collectif du CSE au service du dialogue social de qualité
- _ Les attributions et missions dévolues au CSE
- _ Les moyens et outils mis à disposition par la législation ou issus du dialogue social
- _ La relation avec les salariés et la CFDT

POUR QUI ?

Élus CSE titulaires et suppléants - Représentants syndical au CSE



INFO !

Facturable au CSE / CE

FORM. ÉCONOMIQUE CSE - NIVEAU 2

3
JOURS

Vous êtes amenés à vous prononcer sur la vie économique de l'entreprise.
Cette formation vous permettra de vous familiariser avec les comptes et repérer les postes budgétaires importants pour analyser sa santé économique et sociale.

OBJECTIFS

- _ Développer la capacité d'analyse des comptes de l'entreprise
- _ Rédiger un avis motivé

PROGRAMME

- _ Les bases légales applicables aux comptes de l'entreprise
- _ Les mécanismes du bilan : l'actif, le passif, les grandes masses
- _ L'avis du CSE sur les comptes de l'entreprise

INFO !

Facturable au CSE / CE

POUR QUI ?

Élus CSE titulaires et suppléants - Représentants Syndical au CSE (RS)



INTERVENANT

Syndex

COMPTES DU CSE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

2
JOURS

Vous souhaitez acquérir les connaissances pour gérer les comptes du CSE en respectant la législation et en sécurisant les flux.

OBJECTIFS

- _ Permettre aux élus d'acquérir les bases légales de gestion des 2 budgets du CSE
- _ Rédiger un règlement intérieur précisant les procédures indispensables à la sécurisation des flux financiers

PROGRAMME

- _ Calculer et gérer les deux budgets du CSE
- _ Les règles de transparence financière
- _ La comptabilité
- _ La rédaction du règlement intérieur et des procédures du CSE
- _ Les règles URSSAF

POUR QUI ?

Secrétaires et trésoriers du CSE



INFO !

Facturable au CSE / CE

CSE - PRÉROGATIVES SSCT, CHSCT- NIVEAU 1

5

JOURS
(3+2 jours)

Cette formation vous permettra d'acquérir les repères indispensables à l'exercice de votre mandat.

Les formations sont communes **aux secteurs public et privé** pour permettre un échange de pratiques syndicales.

OBJECTIFS

Identifier le rôle, les missions générales et le fonctionnement en matière d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail

PROGRAMME

- _ Identifier les moyens et outils du CHS CT
- _ Connaître les acteurs de la prévention
- _ Faire le lien avec la médecine du travail
- _ S'approprier les règles de reconnaissance et indemnisation AT/MP (Accident du Travail/Maladie Professionnelle)
- _ Agir pour préserver la Santé au Travail

POUR QUI ?

Élus CSE, Membre de la Commission HSCT, Membres CHS CT



INFO !

Facturable à l'entreprise
ou l'établissement

INTERVENANT *

ABP

CSE - PRÉROGATIVES SSCT - NIVEAU 2

ANALYSER ET ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS

3
JOURS

Les risques professionnels menacent la santé physique et mentale des salariés. Cette formation vous aidera à prendre votre place comme acteur essentiel dans la démarche de prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

OBJECTIFS

- Savoir identifier et évaluer les risques professionnels
- Construire des priorités d'action en matière de prévention

POUR QUI ?

Militants du secteur privé

15 au 17 MAI Chalons* (08, 10, 51, 52, 55 Ouest)	30 SEPT au 2 OCTOBRE Nancy* (54, 52, 55 Sud, 88)	21 au 23 OCTOBRE Metz* (57, 54 Nord et 55 Nord)	25 au 27 NOVEMBRE Mittelwihr (67, 68, 88 et 57)
---	---	--	--

INFO !

Facturable à l'entreprise

INTERVENANT *

ABP

CSE - PRÉROGATIVES SSCT - NIVEAU 2

RISQUES PSYCHO-SOCIAUX (RPS)

2
JOURS

Cette formation vous apportera les éléments nécessaires pour mettre en place des actions syndicales de prévention des risques psychosociaux (stress, violence, harcèlement, épuisement professionnel).

OBJECTIFS

- Situer le rôle du militant CFDT dans l'action de prévention des risques psycho-sociaux
- Choisir des méthodes de diagnostic pour agir sur la santé au travail

PROGRAMME

- La définition des RPS
- Les atouts et limites des actions sur les RPS
- L'identification des acteurs concernés par la prise en charge des RPS

POUR QUI ?

Tous les militants

12 et 13 SEPTEMBRE Mittelwihr (57, 67, 68 et 88)	19 et 20 SEPTEMBRE Nancy* (54, 88, 55 Sud et 52)	2 et 3 DÉCEMBRE Metz* (57, 54 Nord et 55 Nord)	9 et 10 DÉCEMBRE Chalons* (08, 10, 51, 52, 55 Ouest)
---	---	---	---

INTERVENANT *

ABP

INFO !

Facturable à l'entreprise

AT/MP MAINTIEN DANS L'EMPLOI

2
JOURS

La CFDT agit pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap. Les salariés touchés par les Accidents du Travail et les Maladies Professionnelles sont particulièrement exposés à la rupture du contrat de travail.

OBJECTIFS

Avoir des clés de lecture et d'actions en matière d'accident du travail, de maladies professionnelles et de maintien dans l'emploi

PROGRAMME

- _ La définition, la reconnaissance et l'indemnisation de l'AT/MP (Accident du Travail/Maladie Professionnelle)
- _ L'inaptitude et le maintien dans l'emploi
- _ Les notions à ne pas confondre : inaptitude / invalidité / incapacité
- _ La loi sur le handicap et le statut de travailleur handicapé
- _ Les dispositifs et les acteurs du maintien dans l'emploi

POUR QUI ?

Militants du secteur privé



INTERVENANT *

ABP

PARTENARIAT

AGFIPH

LA DIFFÉRENCE ENTRE AT ET MP ?

INFO+



L'Accident de Travail est un événement soudain survenu par le fait ou à l'occasion du travail. Le salarié accidenté doit avertir son employeur. C'est l'employeur qui déclare l'AT à la CPAM.

La Maladie Professionnelle est une maladie contractée par l'exposition à des travaux présentant des risques pour la santé. Ces maladies sont répertoriées dans des tableaux de maladies professionnelles. Néanmoins, une maladie ne figurant pas dans un tableau, contractée au travail, peut être reconnue d'origine professionnelle. C'est au salarié de faire la déclaration de Maladie Professionnelle et le cas échéant démontrer le lien avec le travail si la maladie ne figure pas dans les tableaux.

HANDICAP

2
JOURS

La CFDT agit pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap. Des dispositions légales existent, pourtant le recrutement reste difficile à mettre en œuvre. Cette formation vous aidera à mener une action efficace.

OBJECTIFS

- _ Connaître les dispositifs d'aide à l'intégration ou au maintien en emploi des travailleurs handicapés
- _ Savoir identifier les différents types de handicap
- _ Préparer une campagne de sensibilisation dans l'entreprise

POUR QUI ?

Militants du secteur privé

□
20 et 21
MARS

Chalons
(08, 10, 51, 52, 55 Ouest)

□
3 et 4
AVRIL

Metz
(57, 54 Nord et 55 Nord)

□
5 et 6
JUIN

Mittelwihr
(67, 68, 88 et 57)

PARTENARIAT

AGFIPH

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT / EP)

2
JOURS

Agir dans l'entreprise sur la Qualité de Vie au Travail constitue une opportunité pour réinvestir la question du travail avec un enjeu d'Égalité Professionnelle.

OBJECTIFS

- _ Connaître les fondements et le périmètre de la Qualité de Vie au Travail / Égalité Professionnelle
- _ Savoir utiliser les outils et les méthodes pour enclencher et mener une négociation sur la QVT/EP
- _ Savoir agir en entreprise pour passer d'accords spécifiques à une démarche intégrée

POUR QUI ?

Délégués syndicaux, élus CSE - CHS CT, Responsable des conditions de travail des syndicats

□
24 et 25
OCTOBRE

Nancy
(52, 54, 55 Sud et 88)

□
20 et 21
NOVEMBRE

Mittelwihr
(67, 68, 88 et 57)

□
18 et 19
DÉCEMBRE

Chalons
(08, 10, 51, 52 et 55 Ouest)

PARTENARIAT

AGFIPH

EXPRESSION ÉCRITE

2
JOURS

Maîtriser les différents outils de communication est bien souvent une des clés de la réussite de vos actions. Cette formation vous permettra d'être plus efficace dans votre communication écrite.

OBJECTIFS

- _ Acquérir des méthodes et des techniques pour rédiger des tracts et des affiches afin d'être lu et compris
- _ Savoir argumenter, convaincre à l'écrit

PROGRAMME

- _ Techniques de l'écrit
- _ Les différents supports : affiches, tracts, flyers...

POUR QUI ?

Militants des secteurs privé et public

□	□	□
7 et 8	9 et 10	16 et 17
MARS	AVRIL	MAI
Reims*	Nancy*	Mittelwahr
(08, 10, 51, 52 et 55 Ouest)	(54, 52, 55 Sud et 88)	(67, 68, 88 et 57)

INTERVENANT*

IRT

EXPRESSION ORALE

2
JOURS

Vous êtes amenés à vous exprimer à l'oral (*réunions, négociations, assemblées générales...*). Cette formation vous permettra d'être plus à l'aise dans cet exercice.

OBJECTIFS

Développer ses capacités d'écoute, d'expression, d'intervention, d'argumentation

PROGRAMME

- _ Savoir écouter
- _ Maîtriser son expression orale
- _ Savoir argumenter, convaincre, reformuler

POUR QUI ?

Militants des secteurs privé et public

□	□	□
21 et 22	25 et 26	2 et 3
MARS	AVRIL	OCTOBRE
Nancy	Strasbourg	Reims
(54, 52, 55 Sud et 88)	(67, 68, 88 et 57)	(08, 10, 51, 52 et 55 Ouest)

INTERVENANT

IRT

CODE DU TRAVAIL ET ACTION SYNDICALE

2
JOURS

Les sources de droit du travail sont diverses. Leur hiérarchisation a été particulièrement bousculée par les récentes lois.

OBJECTIFS

- _ Comprendre et utiliser les sources de droit du travail, dont le code du travail dans le cadre des mandats
- _ Faire le lien avec l'action et la stratégie syndicale

PROGRAMME

- _ Les sources du droit et les normes sociales
- _ L'organisation juridictionnelle française et européenne en matière de droit du travail
- _ Le code du travail
- _ La construction d'un raisonnement juridique pour l'action syndicale

POUR QUI ?

Militants du secteur privé

□
15 et 16
AVRIL
Nancy
(54, 52, 55 et 88)

□
3 et 4
JUIN
Schiltigheim
(67, 68, 88 et 57)

□
17 et 18
OCTOBRE
Reims
(08, 10, 51 et 52)

INTERVENANT

IRT

DÉFENSEURS SYNDICAUX

4
JOURS

Le défenseur Syndical est désigné pour conseiller, assister et assurer la défense des salariés devant les conseils des prud'hommes, à toutes les étapes de la procédure.

OBJECTIFS

Connaître les différentes phases de la défense juridique CFDT : l'accueil, la place et le rôle du syndicat dans le processus

PROGRAMME

- _ La constitution du dossier de défense
- _ Les conclusions et la plaidoirie

POUR QUI ?

Défenseurs syndicaux n'ayant pas encore suivi la formation

□
5 au 8
MARS
Gérardmer

□
SECOND
SEMESTRE
dates et lieux en fonction
des demandes

ASSISTER UN SALARIÉ - SECTEUR PRIVÉ

2
JOURS

Vous êtes sollicités régulièrement par les salariés sur des questions disciplinaires. Cette formation vous permettra de repérer le cadre juridique dans lequel vous organisez la défense des intérêts des adhérents CFDT et des salariés.

OBJECTIFS

- _ Appréhender la procédure disciplinaire dans l'entreprise
- _ Donner les éléments nécessaires à l'accompagnement des salariés notamment lors de l'entretien préalable

PROGRAMME

- _ Les règles qui régissent : le droit disciplinaire, le licenciement et ses conséquences, la rupture conventionnelle
- _ La préparation de l'entretien avec le salarié, l'employeur
- _ Le compe rendu pour le salarié, la section, le syndicat

POUR QUI ?

Militants du secteur privé, conseillers du salarié

25 et 26
FÉVRIER

Mittelwihr
(67, 68, 88 et 57 Est)

25 et 26
MARS

Mittelwihr
(67, 68, 88 et 57 Est)

17 et 18
AVRIL

Nancy
(54, 52, 55 Sud, 88)

28 et 29
MAI

Chalons
(08, 10, 51, 52, 55 Ouest)

5 et 6
JUIN

Metz
(57, 54 Nord et 55 Nord)

ASSISTER UN AGENT - SECTEUR PUBLIC

2
JOURS

Vous êtes sollicités régulièrement par les salariés sur des questions disciplinaires. Cette formation vous permettra de repérer le cadre juridique dans lequel vous organisez la défense des intérêts des adhérents CFDT et des agents.

OBJECTIFS

Connaître les droits et devoirs issus du statut de la Fonction Publique en matière disciplinaire pour accompagner les agents

PROGRAMME

- _ Les droits et les devoirs du fonctionnaire
- _ Les règles qui régissent le droit disciplinaire, les ruptures
- _ L'entretien avec l'agent, la direction
- _ Le compe rendu pour l'agent, la section, le syndicat

POUR QUI ?

Militants de la Fonction Publique

25 et 26
JUIN

Mittelwihr
(67, 68, 88 et 57 Est)

4 et 5
JUILLET

Metz
(57, 54, 55, et 88)

26 et 27
SEPTEMBRE

Chalons
(08, 10, 51, 52 et 55)

FORMES PARTICULIÈRES DE CONTRAT DE TRAVAIL

3

JOURS

PROGRAMME

- _ Les éléments constitutifs du contrat de travail dans toutes ces formes
- _ La modification du contrat de travail
- _ La requalification du contrat de travail
- _ Les modalités de ruptures spécifiques

POUR QUI ?

Conseillers prud'hommes et défenseurs syndicaux



INTERVENANT *

ABP

LA QUESTION DE LA PREUVE

3

JOURS

PROGRAMME

- _ La charge de la preuve et le rôle du juge prud'homal dans le cadre du droit disciplinaire, de la discrimination, du non-respect du contrat de travail
- _ Les preuves licites et illicites

POUR QUI ?

Conseillers prud'hommes et défenseurs syndicaux



INTERVENANT *

ABP

ACTUALITÉS JURIDIQUES

1
JOUR

Faire le point sur l'évolution du droit du travail et de la jurisprudence

POUR QUI ? Conseillers prud'hommes, défenseurs syndicaux, conseillers du salarié

13 JUIN <i>Schiltigheim</i> (67)	18 JUIN <i>Mittelwihr</i> (67 et 68)	19 JUIN <i>Metz</i> (57)	20 JUIN <i>Nancy</i> (54)
26 JUIN <i>Chaumont ou Bar le Duc</i> (52 et 55)	25 JUIN <i>Chalons ou Troyes</i> (10 et 51 Sud)	24 JUIN <i>Reims ou Charleville</i> (08 et 51 Nord)	21 JUIN <i>Épinal</i> (88)
4 DÉCEMBRE <i>Schiltigheim</i> (67)	9 DÉCEMBRE <i>Mittelwihr</i> (67 et 68)	10 DÉCEMBRE <i>Metz</i> (57)	11 DÉCEMBRE <i>Nancy</i> (54)
18 DÉCEMBRE <i>Chalons ou Troyes</i> (10 et 51 Sud)	17 DÉCEMBRE <i>Reims ou Charleville</i> (08 et 51 Nord)	13 DÉCEMBRE <i>Épinal</i> (88)	12 DÉCEMBRE <i>Chaumont ou Bar le Duc</i> (52 et 55)



RÉFÉRÉ PRUD'HOMAL

2

JOURS

PROGRAMME

- _ La compétence de la formation de référé
- _ La procédure
- _ La rédaction des ordonnances de référé
- _ Les voies de recours

POUR QUI ?

Conseillers prud'hommes

25 et 26
MARS

Gérardmer
(54, 57, 67, 68 et 88)

2 et 3
AVRIL

Chalons
(08, 10, 51, 52, 55)



LICENCIEMENT ET AUTRES RUPTURES DU CONTRAT

3

JOURS

PROGRAMME

- _ Les différents types de ruptures du contrat de travail
- _ La procédure et les conséquences de la rupture du contrat de travail
- _ Les restrictions au pouvoir de licenciement de l'employeur

POUR QUI ?

Conseillers prud'homme et défenseurs syndicaux

10 au 12
AVRIL

Metz
(57)

15 au 17
AVRIL

Mittelwihr
(67, 68 et proche 88)

17 au 19
AVRIL

Nancy
(54)

13 au 15
MAI

Mittelwihr
(67, 68 et proche 88)

11 au 13
JUIN

Chalons ou Troyes*
(8, 10 et 51)

27 au 29
MAI

Chaumont ou Bar le Duc*
(52 et 55)

15 au 17
MAI

Gérardmer
(88)

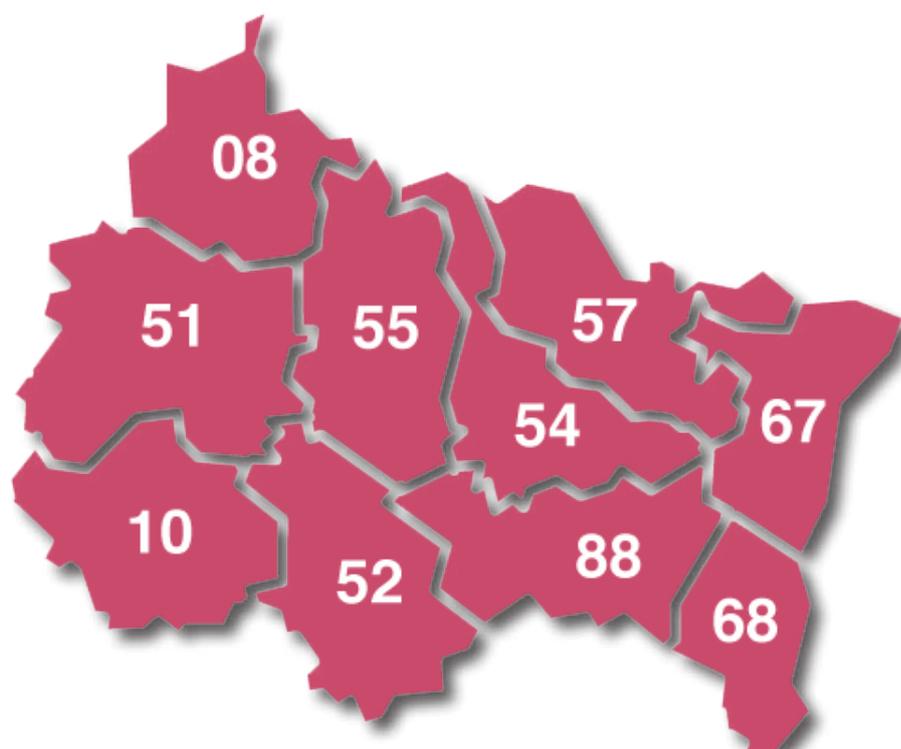


INTERVENANT *

ABP

FICHES PRATIQUES

Comment s'inscrire ?	page 27
Déplacement, repas, hébergement	page 28
Les droits à congés CFESS	page 29
Modèles de demande de congé :	
• Congé de formation économique sociale et syndicale (CFESS)	page 30
• Formation économique CE/CSE	page 31
• Santé, Sécurité et Conditions de Travail - CSE /CHSCT - Privé	page 32
• Hygiène et Sécurité CHSCT - Public	page 33
• Conseillers prud'hommes	page 34
• Défenseurs syndicaux et conseillers du salarié	page 35
Financements	page 36
Coût de la formation syndicale	page 37
Calendrier 2019 des formations	pages 38 à 42



COMMENT S'INSCRIRE ?

9

ÉTAPES CLÉS pour partir en formation

- 1** Je choisis ma formation et je remplis le bulletin d'inscription. (voir page centrale ou site CFDT Grand Est)
- 2** Je fais valider ma formation par mon syndicat d'appartenance en lui transmettant mon bulletin d'inscription rempli.
- 3** J'envoie mon bulletin d'inscription par mail, dûment rempli, à :
formation-syndicale@grandest.cfdt.fr
ou
URI CFDT GE - Secteur formation
15 Boulevard Charles V
54000 Nancy
- 4** Je fais une demande de congé de formation auprès de mon employeur (privé ou public) au plus tard 30 jours avant la date de la session (sauf exception prévue dans la convention collective ou un accord d'entreprise).
Même si la session devait être annulée, il vaut mieux avoir déposé la demande et la retirer, plutôt que de se voir refuser le congé, faute d'avoir déposé une demande dans les temps.
- 5** Je reçois une confirmation d'inscription de la CFDT, après validation par le syndicat.
- 6** Je reçois par mail, 15 jours avant le début du stage, la convocation qui me confirme la date, l'heure ainsi que le lieu de la formation.
- 7** Je m'engage à participer à la totalité de la formation. Je préviens la CFDT en cas d'annulation ou de retard.
- 8** Je fournis un IBAN et BIC au plus tard le jour de la formation pour le remboursement des frais qui se font uniquement par virement. Aucun remboursement ne sera effectué si l'IBAN ou les justificatifs arrivent plus de 15 jours après la session.
- 9** Je donne une copie à mon employeur de mon attestation de stage remise en main propre le dernier jour du stage. L'attestation de stage tiendra compte de la présence effective.

DÉPLACEMENT, REPAS, HÉBERGEMENT

La formation a un coût. Aussi, nous vous invitons à rechercher au maximum le financement de votre formation auprès de votre entreprise, administration ou Comité d'Entreprise / CSE.

DÉPLACEMENT

Les frais de déplacement peuvent être pris en charge soit :

- _ par l'entreprise ou l'établissement,
- _ par le CE/CSE,
- _ par la CFDT.

La prise en charge se fera à raison d'un trajet aller-retour par jour du domicile au lieu de stage par le trajet le plus court.

Taux de Remboursement

- _ 0,22 € / km pour 1 personne dans la voiture,
- _ 0,30 € / km pour 2 personnes dans la voiture,
- _ 0,40 € / km à partir de 3 personnes dans la voiture,
- _ sur la base d'un aller-retour en 2^{ème} classe sur présentation des billets de train.

Parking dans la limite de 5€/jour par voiture maximum.

Pas de remboursement si le total des frais est inférieur à 5€.

Le covoiturage est fortement encouragé !

Peuvent participer dans les lieux de formation indiqués dans le catalogue, les militants habitant dans les départements cités ainsi que ceux des départements limitrophes pour lesquels le lieu en question se trouve au maximum à 100 km du domicile.

Afin de limiter l'impact des frais de déplacement sur le budget global du secteur, les lieux de formation pourront être revus selon l'origine géographique de la majorité des stagiaires inscrits.

REPAS

Les frais de repas peuvent être pris en charge soit :

- _ par l'entreprise ou l'établissement,
- _ par le CE/CSE,
- _ par la CFDT dans le lieu défini par elle. Si le repas du soir ne peut être pris dans le lieu d'hébergement, elle rembourse le repas à hauteur de 16 € au stagiaire sur présentation du justificatif.

La restauration du midi est organisée par la CFDT, aucun remboursement ne sera opéré.

HÉBERGEMENT

Les frais d'hébergement peuvent être pris en charge soit :

- _ par l'entreprise ou l'établissement,
- _ par le CE/CSE,
- _ par la CFDT ; en chambre double dans un lieu défini par elle.

En cas de prise en charge par l'entreprise, le CE/CSE, une convention de prise en charge est remise lors de l'inscription pour signature.

L'hébergement est organisé et pris en charge directement par l'URI.

L'hébergement doit être privilégié pour des raisons de sécurité, mais aussi de coût, pour tout déplacement de plus de 100 km ou d'1h15 par trajet, domicile/lieu de formation.

LES DROITS À CONGÉS CFESS

POUR TOUS LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ OU PUBLIC

Code du travail : articles L 2145-1 à L 2145-13

Fonction publique d'état : décret n°84-474 du 15 juin 1984

Fonction publique territoriale : décret n°85-552 du 22 mai 1985

Fonction publique hospitalière : décret n°88-676 du 6 mai 1988

DURÉE DU CONGÉ

12 jours par an par salarié en fonction de l'effectif de l'entreprise ou de l'établissement.

6 jours supplémentaires pour les salariés du secteur privé animateurs de formation d'un organisme agréé ou appelés à exercer des responsabilités syndicales. La durée de chaque congé ne peut être inférieure à 1/2 journée.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

La prise en charge des frais de formation peut être négociée en amont.

Certaines conventions, accords d'entreprise ou statuts peuvent prévoir des droits également. Le Comité d'Entreprise, ou CSE, peut décider, par une délibération, de consacrer une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués du personnel et des délégués syndicaux de l'entreprise.

Code du travail : article L 2325-43

MAINTIEN DU SALAIRE

Secteur privé : l'employeur a obligation de maintenir la rémunération totale du participant à la formation.

Code du travail : article L 2145-6

Fonctions publiques : maintien de la rémunération.

4

PRINCIPES

CLÉS

du congé de formation

1

L'ORGANISME DE FORMATION

Il relève du choix du salarié et ne peut être imposé par l'employeur.

Code du travail : article L 2145-5

2

LE DÉLAI DE DÉPÔT DU CONGÉ FORMATION

30 jours avant le début de la formation. Code du travail : article R 2145-4

3

LE DÉLAI DE NOTIFICATION DU REFUS PAR L'EMPLOYEUR

Secteur privé : 8 jours à compter de la réception de la demande.

Code du travail : article R 2145-5 et R 2145-6.

Fonctions publiques : à défaut de réponse expresse au plus tard le 15^{ème} jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.

4

OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR EN CAS DE REFUS DE CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE (CFESS)

Secteur privé : motiver le refus après avis du CE/CSE ou à défaut des DP, démontrer que l'absence est préjudiciable à la production, la bonne marche de l'entreprise.

Code du travail : article L 2145-11

Fonctions publiques : les décisions de rejet doivent être communiquées avec leurs motifs à la CAP lors de la prochaine réunion.

MODÈLES DE DEMANDE DE CONGÉ

CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE (CFESS)

SECTEUR PRIVÉ



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ... au ... (et du ... au ... si formation en plusieurs sessions), pour suivre une action de formation, d'une durée de ... jours, au titre du Congé de Formation Économique, Sociale et Syndicale (CFESS), conformément aux articles L.2145-1 à 13 et R.2145-4 du Code du Travail.

Conformément à l'article L. 2145-6, je demande le maintien total de ma rémunération par l'entreprise.

Je vous précise qu'il s'agit d'un stage organisé par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, habilitée par l'Institut d'Études et de Formation Syndicales (ICEFS), à dispenser les formations au titre de ces articles.

Je vous prie d'agréer, ... , l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

SECTEUR PUBLIC



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je soussigné(e) sollicite un congé de formation syndicale du au..... pour suivre la formation organisée par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut d'Études et de Formation Syndicales de la CFDT (ICEFS), conformément au décret (choisir) :

- décret n°85-552 du 22 mai 1985 (Fonction Publique Territoriale),
 - décret n°84-474 du 15 juin 1984 (Fonction Publique d'État),
 - décret n ° 88-676 du 6 mai 1988 (Fonction Publique Hospitalière)
- ... accordant ce congé aux salariés de la Fonction Publique.

Je vous prie d'agréer,, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

FORMATION ÉCONOMIQUE CE/CSE

Pour les élus titulaires du CE/CSE *Article L 2315-63*

DURÉE DU CONGÉ

5 jours renouvelable tous les 4 ans. La durée du stage n'est pas déduite du crédit d'heures de délégation des membres du CE/CSE mais imputé sur la durée du CFESS.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Prise en charge des frais de formation imputable sur le 0,2 % de fonctionnement du CE/CSE. Pour bénéficier du financement de la formation, le dépôt d'un congé de formation économique aux élus du CE/CSE est indispensable. La demande de prise en charge des frais pédagogiques, de déplacement, de repas et le cas échéant d'hébergement, est faite auprès du CE/CSE en même temps que la demande de congé de formation. Une convention de prise en charge sera transmise au CE/CSE par l'UTI.

MAINTIEN DU SALAIRE

La rémunération est maintenue par l'employeur.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ FORMATION ÉCONOMIQUE DES ÉLUS CE/CSE



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je soussigné(e) sollicite une mise en congé du au, pour suivre un stage de formation économique pour les élus du Comité d'Entreprise/CSE, d'une durée de jours, conformément à l'article L 2315-63 du Code du Travail.

Cette formation sera organisée par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut d'Études et de Formation Syndicales de la CFDT, conformément aux dispositions des articles L 2315-63 et suivants du Code du Travail.

Je vous prie d'agréer,, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

INFO !!

INFO+



Lorsque la formation se fait en deux parties, il est conseillé d'indiquer l'ensemble des dates concernés lors de la demande

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL - CSE /CHSCT - SECTEUR PRIVÉ

Pour les salariés du secteur privé en CSE Article L 2315-18, et-40, et R 2315-20 à-22

Pour les salariés du secteur privé en CHSCT Article L 4614-14 et suivants et R 4614-21 et suivants

DURÉE DU CONGÉ

3 jours dans les établissements de - 300 salariés.

5 jours dans les établissements de + 300 salariés.

Cette formation est renouvelée lorsque le mandat a été exercé pendant 4 années, consécutives ou non. La durée du stage n'est pas déduite du crédit d'heures de délégation mais imputée sur la durée CFESS.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Les frais pédagogiques, de déplacement, de repas et le cas échéant d'hébergement sont à la charge de l'employeur.

MAINTIEN DU SALAIRE

L'employeur maintient obligatoirement la rémunération.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ FORMATION DES MEMBRES DU CSE-SSCT/CHS CT



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au , pour suivre un stage de formation des membres du CSE-SSCT/CHS CT, d'une durée de jours, conformément à l'article L 2315-18 (L 4614-14*) du Code du Travail.

Ce stage est organisé par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, sous l'égide de l'ICEFS CFDT, organisme agréé de droit par la loi.

Conformément aux articles R 2315-20 à-22 (R 4614-34, R 4614-35, R 4614-36*) du Code du Travail, je vous demande de maintenir ma rémunération et de prendre en charge les frais pédagogiques qui s'élèvent à 355 euros par jour par stagiaire et les éventuels frais de séjour et de déplacement qui seront calculés dans les limites fixées par la réglementation.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature



INFO+

SECTEUR PRIVÉ

Pour le CSE - L2315-18 : Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et le référent prévu au dernier alinéa de l'article L. 2314-1 bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'État.

La formation concerne l'ensemble des élus titulaires et des élus suppléants du CSE. À noter que l'employeur doit prendre en charge les frais afférents pour l'ensemble de la délégation du personnel au CSE, donc autant les titulaires que les suppléants : à raison de 5 jours pour les entreprises de plus de 300 salariés et de 3 jours pour celles de moins de 300 salariés. Pour ces derniers, la CFDT hors accord particulier, prend en charge les 2 jours manquants.

Pour les militants qui sont toujours en CHS CT, ancienne formule, il faut utiliser les articles ci-dessus (*).

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ CHSCT

SECTEUR PUBLIC

Pour les salariés du secteur public

Article L 2315-18, et-40, R 4614-21 et suivants, complétée par la circulaire FP/4 n°1871 du 24/01/96 pour les agents de la fonction publique.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ FORMATION DES MEMBRES DU CHS CT - FPT



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au , pour suivre un stage de formation des membres du CHS CT, d'une durée de jours, conformément au décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail.

Ce stage est organisé par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, sous l'égide de l'ICEFS CFDT, organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ FORMATION DES MEMBRES DU CHS CT - FPH



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au , pour suivre un stage de formation des membres du CHS CT, d'une durée de jours, conformément à la circulaire n°DHOS/RH3/2009/280 du 07/09/2009 relative au CHS CT.

Ce stage est organisé par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, sous l'égide de l'ICEFS CFDT, organisme agréé de droit par la loi.

Je vous demande de prendre en charge les frais pédagogiques qui s'élèvent à 355 euros par jour par stagiaire et les éventuels frais de séjour et de déplacement qui seront calculés dans les limites fixées par la réglementation.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

SECTEUR PUBLIC FPE

INFO+



**Les militants qui siègent dans les CHSCT rattachés à la Fonction Publique d'État sont invités à s'inscrire dans le cadre du Congé de Formation Économique Sociale et Syndicale (CFESS).
Les frais divers seront pris en charge par la CFDT.**

CONSEILLERS PRUD'HOMMES

L'article L 1442-2 du code du travail fait obligation aux employeurs d'accorder des autorisations d'absence aux membres d'un conseil de prud'hommes, salariés de leurs entreprises.

DURÉE DU CONGÉ

Ces demandes d'autorisations d'absence sont faites par le salarié et accordées obligatoirement dans la limite de six semaines au titre de la formation continue, par mandat. Elles peuvent être fractionnées.

Par ailleurs, l'article D 1442-7 du code du travail limite la durée totale d'absence d'un conseiller prud'hommes pour sa participation à un ou plusieurs stages, à deux semaines au cours d'une même année civile.

DÉLAIS DE DÉPÔT

Au moins trente jours à l'avance, en cas de durée d'absence égale ou supérieure à trois journées de travail consécutives ;

Au moins quinze jours à l'avance dans les autres cas.

Cette information précise la date, la durée et les horaires du stage ainsi que le nom de l'établissement ou de l'organisme responsable.

MAINTIEN DU SALAIRE

Les conseillers prud'hommes ne doivent subir aucune perte de salaire du fait de leur participation à un stage de formation. Le conseiller prud'homme étant un salarié, il a droit à ce titre, et en sus, aux jours de formation dans le cadre du CFESS.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ FORMATION CONSEILLERS PRUD'HOMMES



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du au , de 9h à 17h, en vue de participer à une session de formation pour les élus prud'homme, conformément aux dispositions de l'article L 1442-2 et D 1442-7 du Code du Travail.

Cette formation est assurée par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, sous l'égide de l'ISEFOJ CFDT, organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

DÉFENSEURS SYNDICAUX

L'employeur accorde au défenseur syndical des autorisations d'absence pour les besoins de sa formation dans la limite de deux semaines par période de quatre ans suivant la publication de la liste des défenseurs syndicaux sur laquelle il est inscrit.

Le congé est à déposer 30 jours à l'avance, pour une absence au moins égale à trois journées de travail consécutives ; au moins 15 jours à l'avance dans les autres cas.

Ces absences sont rémunérées par l'employeur. *Article L 1453-7.*

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ FORMATION DÉFENSEURS SYNDICAUX



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du au , en vue de participer à une session de formation pour les défenseurs syndicaux, conformément aux dispositions de l'article L 1453-7 du Code du Travail.

Cette formation est assurée par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, sous l'égide de l'ICEFS CFDT, organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer,, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

CONSEILLERS DU SALARIÉ

Les salariés qui exercent les fonctions de « conseiller du salarié » bénéficient d'un accès privilégié au congé de formation économique, sociale et syndicale puisque, selon l'article L 1232-12, l'employeur ne peut pas refuser le départ en congé. Ainsi, il accorde au conseiller du salarié, sur la demande de ce dernier, des autorisations d'absence pour les besoins de sa formation dans la limite de deux semaines par période de trois ans suivant la publication de la liste des conseillers sur laquelle il est inscrit.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ FORMATION CONSEILLERS DU SALARIÉ



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du au , en vue de participer à une session de formation pour les conseillers du salariés, conformément aux dispositions de l'article L 1232-12 du Code du Travail.

Cette formation est assurée par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, sous l'égide de l'ICEFS CFDT, organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer,, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

FINANCEMENTS

TYPE DE CONGÉ	MAINTIEN DU SALAIRE	FRAIS PÉDAGOGIQUES, HÉBERGEMENT, TRANSPORT
<p>CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE</p>	<p>Oui par l'employeur <i>Article L 2145-6</i></p>	<p>Pas d'obligation de prise en charge par l'employeur.</p> <p>Autres possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> _ Prise en charge par l'employeur en cas de négociation favorable. _ Le CE/CSE peut prévoir une ligne budgétaire sur le budget des activités sociales et culturelles au titre de l'amélioration du dialogue social dans l'entreprise ou sur le budget de fonctionnement pour les DP et Délégués Syndicaux. _ à défaut, prise en charge par la CFDT.
<p>FORMATION ÉCONOMIQUE DES ÉLUS DU CE/CSE</p>	<p>Oui par l'employeur</p>	<p>Prise en charge sur le budget de fonctionnement du CE/CSE.</p> <p>Possible pour les élus suppléants et les représentants syndicaux si une résolution a été prise en ce sens.</p> <p>Une convention est transmise lors de l'inscription.</p>
<p>FORMATION DES REPRÉSENTANTS AU CHS CT/CSE SECTEUR PRIVÉ ET FPH</p>	<p>Oui par l'employeur.</p>	<p>Prise en charge par l'employeur pour les élus titulaires et suppléants et le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.</p>

COÛT DE LA FORMATION SYNDICALE

LA FORMATION À UN COÛT.

AUSSI, NOUS VOUS INVITONS À RECHERCHER AU MAXIMUM LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION AUPRÈS DE VOTRE ENTREPRISE, ADMINISTRATION, COMITÉ D'ENTREPRISE OU COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE.

Si nous voulons assurer l'ensemble des formations, faire plus et mieux, il nous faut développer une politique financière à hauteur de nos ambitions.

Le législateur a prévu la prise en charge des frais pédagogiques pour les élus CE, les élus CHS CT et les élus CSE. Il vous appartient, au moment du dépôt du congé de formation, d'indiquer le montant des frais à l'employeur pour la formation CHS CT et d'adresser, pour les autres formations, une demande de prise en charge à votre CE/CSE ou à l'employeur selon les possibilités de financement.

**SI VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS,
NE RENONCEZ PAS À VOTRE PROJET DE FORMATION
CONTACTEZ NOUS PAR MAIL :**

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

Nous facturons :

- ✓ **355 €** par jour et par stagiaire de frais pédagogiques pour la formation CHS CT/CSE,
- ✓ **120 €** par jour et par stagiaire de frais pédagogiques pour les autres formations, si un financement est possible par l'entreprise ou le CE/CSE, lorsque plus de 300 salariés,
- ✓ **60 €** par jour et par stagiaire de frais pédagogiques pour les autres formations, si un financement est possible par l'entreprise ou le CE/CSE, lorsque moins de 300 salariés,
- ✓ **15,25 €** de frais de repas,
- ✓ **60 €** par nuitée de frais d'hébergement,
- ✓ les déplacements selon les indications en page 28.



CALENDRIER 2019 DES FORMATIONS

FÉVRIER

19	Information CSE	Nancy	page 12
20	Information CSE	Chalons	page 12
21	Information CSE	Mittelwihr	page 12
25 et 26	Assister un salarié - Secteur privé	Mittelwihr	page 22
26 et 27	Découverte de la CFDT	Metz	page 4
26	Négocier la mise en place du CSE	Mittelwihr	page 10
26	Négocier la mise en place du CSE	Nancy	page 10
28	Négocier la mise en place du CSE	Chalons	page 10

MARS

4 et 5	AT/MP maintien dans l'emploi	Nancy	page 17
5 et 6	Découverte de la CFDT	Charleville	page 4
5 au 8	Défenseurs syndicaux	Gérardmer	page 21
7 et 8	Expression écrite	Reims	page 19
18 au 22	ISST Europe	Strasbourg	page 7
18 au 20 + 18 et 19 avril	CSE - prérogatives SSCT - Niveau 1	Chaumont ou Bar le Duc	page 15
19 au 21	Responsable de section - Secteur public	Metz	page 6
19 et 20	Pratiques de négociation	Mittelwihr	page 11
20 et 21	Handicap	Chalons	page 18
21	Cadre de la négociation	Mittelwihr	page 11
21 et 22	Préparer les élections	Mittelwihr	page 9
21 et 22	Expression orale	Nancy	page 19
25 au 27 + 29 et 30 avril	CSE - prérogatives SSCT - Niveau 1	Urmatt	page 15
25 et 26	Assister un salarié - Secteur privé	Mittelwihr	page 22
25 et 26	Référé	Gérardmer	page 25
27 au 29 + 23 et 24 avril	CSE - prérogatives SSCT - Niveau 1	Metz	page 15
28 et 29	Découverte de la CFDT	Nancy	page 4

AVRIL

2 au 4	Délégué syndical, resp. de section	Mittelwihr	page 6
2 et 3	Faire adhérer	Reims	page 8
2 et 3	Faire adhérer	Nancy	page 8
2 et 3	Référé	Chalons	page 25
3 au 5 + 2 et 3 mai	CSE - prérogatives SSCT - Niveau 1	Épinal	page 15
3 et 4	Handicap	Metz	page 18
8 au 10	Form. économique CSE + de 50 - Niv.1	Nancy	page 13
9 et 10	Faire adhérer	Metz	page 8

CALENDRIER 2019 DES FORMATIONS

AVRIL

9 et 10	Préparer les élections	Chaumont ou Bar le Duc	page 9
9 et 10	Expression écrite	Nancy	page 19
9 au 11	Form. économique CSE + de 50 - Niv.1	Mittelwihr ou Gérardmer	page 13
10 et 11	Adhérent CFDT, bientôt en retraite	Strasbourg	page 5
10 au 12	Licenciement et autres ruptures du contrat	Metz	page 25
15 au 17	Licenciement et autres ruptures du contrat	Mittelwihr	page 25
15 et 16	Code du travail et action syndicale	Nancy	page 21
16 et 17	Faire adhérer	Chalons ou Troyes	page 8
16 et 17	Préparer les élections	Nancy	page 9
17 et 18	Assister un salarié - Secteur privé	Nancy	page 22
17 au 19	Licenciement et autres ruptures du contrat	Nancy	page 25
23 et 24	Faire adhérer	Épinal	page 8
24 et 25	Pratiques de négociation	Nancy	page 11
25 et 26	Expression orale	Mittelwihr	page 19
26	Cadre de la négociation	Nancy	page 11

MAI

13 au 15	Licenciement et autres ruptures du contrat	Mittelwihr	page 25
14 et 15	Découverte de la CFDT	Schiltigheim	page 4
14 et 15	Pratiques de négociation	Metz	page 11
14 au 16	Form. économique CSE + de 50 - Niv.1	Chalons	page 13
15 au 17	Délégué syndical, responsable de section	Metz	page 6
15 au 17	CSE - prérogatives SSCT - Niveau 2	Chalons	page 16
15 au 17	Licenciement et autres ruptures du contrat	Gérardmer	page 25
16	Cadre de la négociation	Metz	page 11
16 et 17	Découverte de la CFDT	Bar le Duc	page 4
16 et 17	Préparer les élections	Metz	page 9
16 et 17	Expression écrite	Mittelwihr	page 19
20 au 22	Form. économique CSE + de 50 - Niv.1	Metz	page 13
20 au 22 + 24 et 25 juin	CSE - prérogatives SSCT - Niveau 1	Chalons ou Troyes	page 15
21 et 22	Faire adhérer	Schiltigheim	page 8
21 et 22	Préparer les élections	Chalons ou Troyes	page 9
21 et 22	Nouveaux médias	Strasbourg	page 20
21 et 22	Nouveaux médias	Nancy	page 20
23 et 24	Préparer les élections	Reims ou Charleville	page 9
27 au 29	Licenciement et autres ruptures du contrat	Chaumont ou Bar le Duc	page 25
28 et 29	Assister un salarié - Secteur privé	Chalons	page 22

CALENDRIER 2019 DES FORMATIONS

JUIN

3 au 5 + 10 et 11 octobre	CSE - prérogatives SSCT - Niveau 1	Reims ou Charleville	page 15
3 et 4	Code du travail et action syndicale	Schiltigheim	page 21
4 et 5	Pratiques de négociation	Chalons	page 11
5 et 6	Handicap	Mittelwihr	page 18
5 et 6	Assister un salarié - Secteur privé	Metz	page 22
6	Cadre de la négociation	Chalons	page 11
6 et 7	AT/MP maintien dans l'emploi	Chalons	page 17
11 au 13	Licenciement et autres ruptures du contrat	Chalons ou Troyes	page 25
13	Actualités juridiques	Schiltigheim	page 24
17 et 18	AT/MP maintien dans l'emploi	Mittelwihr	page 17
18	Actualités juridiques	Mittelwihr	page 24
18 et 19	Préparer les élections	Schiltigheim	page 9
18 au 20	CSE - de 50 / prérogatives DP	Mittelwihr	page 12
19 et 20	Adhérents CFDT : bientôt en retraite	Nancy	page 5
19	Actualités juridiques	Metz	page 24
20	Actualités juridiques	Nancy	page 24
21	Actualités juridiques	Épinal	page 24
24	Actualités juridiques	Reims ou Charleville	page 24
25	Actualités juridiques	Chalons ou Troyes	page 24
25 et 26	Assister un agent - Secteur public	Mittelwihr	page 22
26	Actualités juridiques	Chaumont ou Bar le Duc	page 24
26 au 28	Délégué syndical, responsable de section	Chalons	page 6

JUILLET

4 et 5	Assister un agent - Secteur public	Metz	page 22
--------	------------------------------------	------	---------

CALENDRIER 2019 DES FORMATIONS

SEPTEMBRE

10 au 12	La question de la preuve	Metz	page 23
12 et 13	RPS	Mittelwihr	page 16
16 au 18 + 3 et 4 octobre	CSE - prérogatives SSCT - Niveau 1	Nancy	page 15
17 et 18	Comprendre et agir contre les populismes	Schiltigheim	page 7
17 au 19	La question de la preuve	Nancy	page 23
19 et 20	RPS	Nancy	page 16
23 et 24	AT/MP maintien dans l'emploi	Metz	page 17
23 au 25	La question de la preuve	Mittelwihr	page 23
24 et 25	Faire adhérer	Saint Dizier ou Bar le Duc	page 8
24 au 26	Form. économique CSE - Niveau 2	Mittelwihr	page 14
26 et 27	Assister un agent - Secteur public	Chalons	page 22
30 au 2 octobre	CSE - prérogatives SSCT - Niveau 2	Nancy	page 16
30 au 2 octobre	La question de la preuve	Mittelwihr	page 23

OCTOBRE

1 au 3	CSE - de 50 / prérogatives DP	Metz	page 12
2 et 3	Expression orale	Reims	page 19
7 au 9	Formes particulières de contrat de travail	Chalons ou Troyes	page 23
8 et 9	Découverte de la CFDT	Chaumont	page 4
8 et 9	Faire adhérer	Mittelwihr	page 8
14 et 15	Découverte de la CFDT	Épinal	page 4
14 et 15	Adhérents CFDT : bientôt en retraite	Reims	page 5
14 au 16 + 18 et 19 novembre	CSE - prérogatives SSCT - Niveau 1	Mittelwihr	page 15
14 au 16	La question de la preuve	Chaumont ou Bar le Duc	page 23
17 et 18	Code du travail, action syndicale	Reims	page 21
21 au 23	CSE - prérogatives SSCT - Niveau 2	Metz	page 16
22 au 24	Form. économique CSE - Niveau 2	Metz	page 14
23 et 24	Adhérent CFDT, bientôt retraité	Strasbourg	page 5
24 et 25	QVT	Nancy	page 18
29 au 31	CSE - de 50 / prérogatives DP	Chalons	page 12
30 et 31	Comprendre et agir contre les populismes	Nancy	page 7
30 et 31	Comptes du CSE et Règlement Intérieur	Metz	page 14

CALENDRIER 2019 DES FORMATIONS

NOVEMBRE

4 au 6	Formes particulières de contrat de travail	Chaumont ou Bar le Duc	page 23
6 au 8	Formes particulières de contrat de travail	Mittelwihr	page 23
6 au 8	Formes particulières de contrat de travail	Metz	page 23
5 et 6	Découverte de la CFDT	Troyes	page 4
13 au 15	La question de la preuve	Chalons ou Troyes	page 23
14 et 15	Découverte de la CFDT	Reims	page 4
19 et 20	Découverte de la CFDT	Mulhouse	page 4
19 et 20	Comptes du CSE et Règlement Intérieur	Mittelwihr	page 14
19 au 21	Form. économique CSE - Niveau 2	Chalons	page 14
20 et 21	QVT	Mittelwihr	page 18
25 au 27	CSE - prérogatives SSCT - Niveau 2	Mittelwihr	page 16

DÉCEMBRE

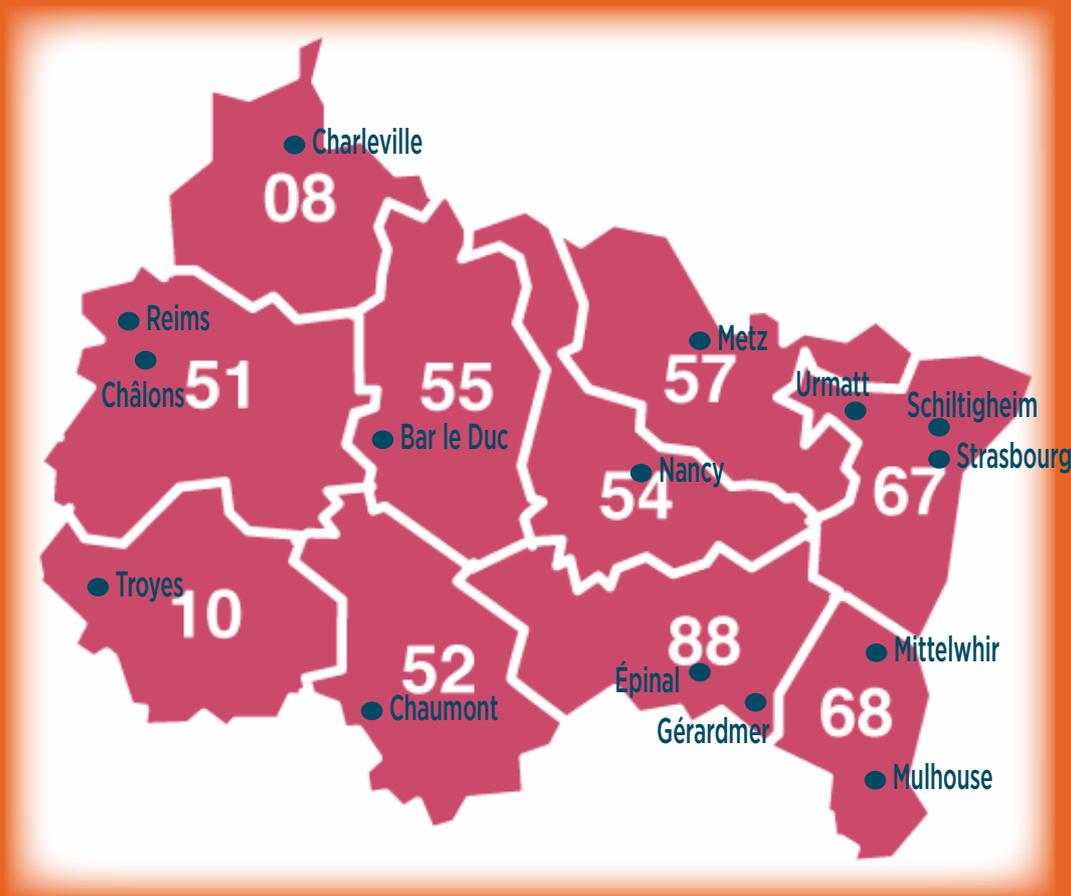
2 et 3	RPS	Metz	page 16
3 et 4	Comptes du CSE et Règlement Intérieur	Chalons	page 14
19	Actualités juridiques	Schiltigheim	page 24
9	Actualités juridiques	Mittelwihr	page 24
9 et 10	RPS	Chalons	page 16
10	Actualités juridiques	Metz	page 24
11	Actualités juridiques	Nancy	page 24
12	Actualités juridiques	Chaumont ou Bar le Duc	page 24
13	Actualités juridiques	Épinal	page 24
17	Actualités juridiques	Reims ou Charleville	page 24
18	Actualités juridiques	Chalons ou Troyes	page 24
18 et 19	QVT	Chalons	page 18

PRISE DE NOTES

A series of 20 horizontal dotted lines for taking notes.

SE FORMER POUR AGIR

DANS LE GRAND EST



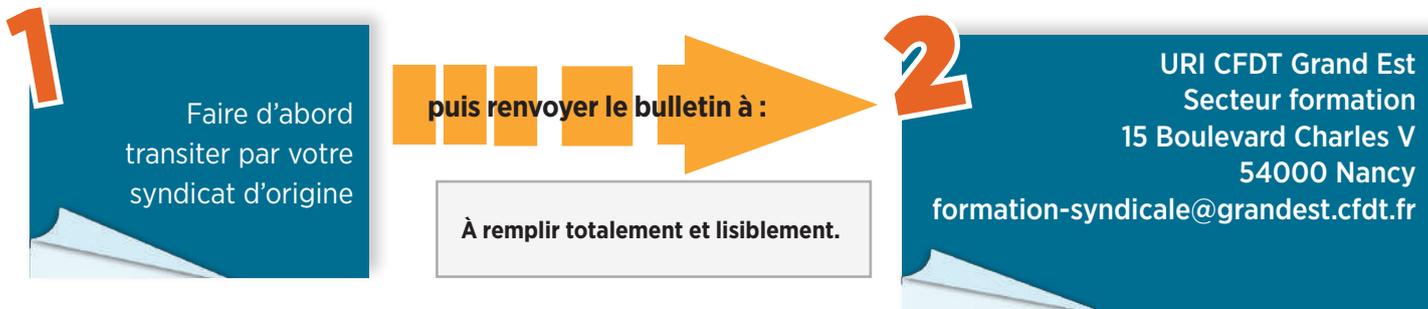
Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Grand Est
Secteur formation

15 Boulevard Charles V 54000 Nancy

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

GRANDEST.CFDT.FR

BULLETIN D'INSCRIPTION 2019



SESSION CHOISIE



Nom de la session : _____

Date(s) de la session : _____

Hébergement souhaité : oui non

EMPLOYEUR DU (DE LA) STAGIAIRE

- Stagiaire salarié du privé
 Stagiaire agent de la Fonction Publique
 Stagiaire en recherche d'emploi
 Stagiaire en retraite

Nom de l'entreprise : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone du standard : _____ Nombre de salariés : _____

STAGIAIRE

Homme Femme N° NPA* : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. perso : _____ Tél. prof : _____ poste : _____

Portable : _____ Date de naissance : _____

Courriel : _____ @ _____

Mandats syndicaux : _____

MODALITÉS FINANCIÈRES

Formations CHSCT/SSCT : prise en charge employeur pour les CHS CT /SSCT et assimilés. 3 jours si - 300 salariés, 5 jours au-delà

Formations Économiques CE /CSE : prise en charge CE

Autres sessions : éventuellement prise en charge employeur ou CE/CSE selon Convention Collective, accord d'entreprise et formation suivie.

Pour les tarifs voir dans le catalogue de formations syndicales 2019

Sur quel temps se fait cette formation ? (cochez la case)

<input type="checkbox"/>	Congé de formation syndicale CHSCT/SSCT
<input type="checkbox"/>	Congé de formation syndicale titulaire CE/CSE
<input type="checkbox"/>	Congé de formation syndicale CFESS
<input type="checkbox"/>	autre

Pour le remboursement des frais, remplir IBAN

IBAN

||||| ||||| ||||| ||||| ||||| ||||| ||||| |||||

BIC

||||| ||||| |||||

à compléter et remettre un IBAN lors de la formation

Par qui se fera la prise en charge financière :

	Employeur (*)	CE /CSE(*)	CFDT (*)	(*) Indiquez ci-dessous l'adresse de facturation si différente de l'adresse de l'entreprise renseignée en 1 ^{ère} page.
Frais pédagogiques				
Déplacements				
Repas				
Hébergement				

En signant ce formulaire, je soussigné(e) _____
prends l'engagement de participer à la totalité de la formation et j'atteste avoir fait une demande de congé de formation économique, sociale et syndicale pour les formation CE/CSE ou CHS CT/ CSE

Date :

Signature du (de la) stagiaire :



LE SYNDICAT DU STAGIAIRE

Cette partie est à remplir par le Syndicat du stagiaire

(sauf pour les formations des Conseillers Prud'homaux, des Défenseurs Syndicaux et des Conseillers du salarié qui peuvent s'inscrire directement)

Matricule du syndicat : _____

Syndicat : _____

Date : _____

NOM du Secrétaire ou du Responsable Formation Syndicale : _____

Cachet du Syndicat et signature



Le Syndicat s'engage à n'inscrire que des adhérents CFDT.
Tout bulletin d'inscription **INCOMPLET ET NON VALIDÉ** par le nom et la signature du Secrétaire ou du Responsable Formation Syndicale du Syndicat ainsi que le cachet du Syndicat **SERA RETOURNÉ !**